

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROUSSILLON

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le

ID : 084-218401024-20261005-2026_D_100-DE



NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Séance du 05 OCTOBRE 2026

Date de la convocation
29/09/2026

Date d'affichage
29/09/2026

Objet de la délibération

Convention de Prestation de
Service de la Fourrière
Automobile entre la
Commune de Roussillon et la
SARL Dépannage Viau et
Armand
du 01/01/2027
au 31/12/2030

L'an deux mil vingt-six et le cinq octobre à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Gisèle BONNELLY, Maire.

Présents : Mme BONNELLY, M. ICARD, Mme BERNARD, M. BROVELLI, Mme BRAZARD, M. CHABRIER, Mme CHEREL, M. CHOMETTE, M. DIDNIK, M. JEGOU, Mme MOUNIER-SIRE, Mme TRACOL, M. BONHOMME, Mme MALIVEL

Absents : Mme MIGLIORINI donne pouvoir à Mme BONNELLY,

Madame le Maire rappelle le problème de circulation et de stationnement dans le village.

Pour remédier à cette situation, il a été décidé d'avoir recours à une fourrière automobile. Elle présente le projet de convention avec la SARL Dépannage Viau et Armand, 648 Avenue de Roumanille Zone Industrielle 84400 APT.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Madame le Maire,
Et après en avoir délibéré,

N° 100/26

- **APPROUVE**, par 15 POUR, la convention de prestation de service de la fourrière automobile entre la Commune de Roussillon et la SARL Dépannage Viau et Armand à compter du 01/01/2027 pour une durée de 4 ans..

- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Suivent les signatures.

Madame le Maire,

Gisèle BONNELLY

Secrétaire de séance

Marie BERNARD

